



Association « Pour St Pierre du Perray »

Matraquage fiscal généralisé

Bulletin spécial entreprises

Chers entrepreneurs et commerçants de St Pierre du Perray,

La nouvelle Municipalité de St Pierre du Perray vient d'augmenter le taux communal des impôts fonciers passant ce taux de **19,94 % à 26,94 %** soit une augmentation de **35 %**.

Tous les propriétaires de foncier sur St Pierre du Perray sont touchés directement, **les particuliers, les commerces, les entreprises artisanales ou industrielles.**

Vous recevez actuellement vos bulletins d'imposition et vous avez pu constater cette **hausse considérable**. Pour certaines entreprises, une légère baisse des bases (faite par la DGFIP dans le cadre d'une réforme nationale) vient un peu amoindrir la facture.

La majorité des villes ont maintenu stable leur taux de Taxes Foncières. La municipalité actuelle lors de sa campagne s'était engagée à ne pas augmenter les impôts, et elle le fait aujourd'hui de façon délirante. L'augmentation des taux à St Pierre du Perray atteint un **seuil d'aberration !**

Vous allez subir cette augmentation de Taxes Foncières tous les ans, pour financer des dépenses non essentielles de la nouvelle municipalité, alors que dans le même temps elle diminue les effectifs de police municipale et fait peu de cas des commerçants oubliant la concertation pour installer un marché couvert sur la place Yourcenar ou une boxy dans le vieux bourg par exemple.

taux des Impôts fonciers St Pierre du Perray	Catherine Aliquot-Vialat	Dominique Verots	
année	2020	2021	hausse
St Pierre du Perray	19,94	26,94	35,11%
Département Essonne	16,37	16,37	0,00%
Total =	36,31	43,31	

Dans ce même esprit de **matraquage généralisé**, l'actuel Maire vient de faire voter le 10 juin 2021 le rétablissement de la **TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)** qui avait été instaurée en 2011 pour application en 2012 par le Maire de l'époque, et que j'avais supprimée dès mon élection en tant que Maire de St Pierre du Perray en 2014.

La TLPE sera dûe à compter de janvier 2022. Vous pouvez retrouver sur le site de l'Association (lien ci-dessous) l'intégralité de la délibération qui indique les tarifs appliqués par m². Les supports numériques sont taxés 3 fois plus !

L'instauration de cette taxe est laissée à l'initiative des communes. Le Conseil municipal a voté cette délibération. Seul mon groupe d'élus a voté « contre ». En effet, instaurer une TLPE est contre-productif, car cela n'incite pas les entreprises à s'installer sur notre territoire freinant ainsi le développement de l'emploi local..

De plus, cela dénote un état d'esprit vis-à-vis des entreprises qui ne seraient là que pour payer des impôts, alors qu'elles contribuent déjà à la richesse d'un territoire en apportant des emplois directs et indirects, en animant la ville et créant une vie sociale.

Les industriels et commerçants viennent de subir la crise du Covid et devraient être soutenus. Au lieu de cela, la Municipalité n'a aucune considération pour les entrepreneurs, commerçants, artisans de la commune et les voit comme des « vaches à lait ».

Il nous semble important de vous informer de ces changements afin que chacun puisse s'adapter en ajustant la surface de ses publicités extérieures, et en prévoyant cette dépense sur le budget 2022.

Vous êtes contre cette taxe nouvelle et cette augmentation d'impôts et voulez agir. Faites le nous savoir. Ensemble, nous serons plus forts.

Fidèlement vôtre.

Catherine ALIQUOT-VIALAT

Présidente de l'Association

Maire de 2014 à 2020



Si vous partagez nos idées, rejoignez-nous,
Adhérez ou faites un don à notre Association en vous connectant à notre site internet
tél. 06 75 98 40 45 Email : c.aliquotvialat@free.fr

www.facebook.com/c.aliquotvialat

www.pour-st-pierre-du-perray.fr

